

économique du projet de résolution sur la coopération internationale dans le domaine de l'environnement, la délégation soviétique avait réservé sa position (746e séance) sur 27 décisions adoptées par le Conseil d'administration du PNUE à sa troisième session (E/5710, deuxième partie).

71. M. YILDIRIM (Turquie) dit que sa délégation accepte le consensus qui s'est fait sur la résolution, mais en

maintenant les réserves qu'elle a exprimées à propos de la question des ressources naturelles communes lors de l'adoption par l'Assemblée générale de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats (2316e séance plénière) et au cours des deuxième et troisième sessions du Conseil d'administration du PNUE.

*La séance est levée à 18 h 5.*

## 1976<sup>e</sup> séance

Lundi 28 juillet 1975, à 10 h 50

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1976

*En l'absence du Président, M. E. Longestaey (Belgique), vice-président, prend la présidence.*

### POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Année internationale de la femme (*fin*)

[E/5725, E/L.1673]

1. M. MAHMOOD (Pakistan) présente le projet de résolution E/L.1673 au nom des auteurs, à la liste desquels il convient d'ajouter le nom de Fidji.

2. M. Mahmood rappelle que, pendant des siècles, les femmes ont été victimes de diverses formes de discrimination; des coutumes et des croyances sont apparues qui ont placé les femmes dans une situation d'infériorité par rapport aux hommes et qui ont eu pour effet de les exclure des grands courants de la vie politique et sociale et d'autres domaines de l'activité humaine. La délégation pakistanaise ne sépare point l'amélioration du sort de la femme de celle de la qualité de la vie pour l'humanité entière. Il s'agit moins, à son avis, d'accorder des droits aux femmes que de reconnaître et de respecter les droits inaliénables qu'elles possèdent en tant qu'êtres humains. Dans la mesure où les femmes représentent la moitié de la population mondiale, elles sont forcément un facteur essentiel dans tout programme visant à faire progresser la société. Par conséquent, la réalisation de leurs droits doit être considérée non pas seulement comme une fin en soi, mais aussi comme un moyen d'opérer les changements voulus au sein de la société.

3. Le projet de résolution ne prête nullement à controverse et ses objectifs sont de ceux auxquels tout le monde attache le plus grand prix. Les auteurs espèrent donc qu'il sera adopté par consensus.

4. Mlle GUEVARA ACHAVAL (Argentine) et Mme TURNBULL (Australie), prenant la parole en qualité de coauteurs du projet de résolution, invitent instamment le Conseil à l'adopter par consensus.

5. M. FRAZÃO (Brésil) signale que, dans le texte anglais, la seconde résolution du Conseil mentionnée dans le premier alinéa du préambule devrait être "1850 (XVI)" et non pas "1350 (XVI)".

6. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose d'ajouter les mots "ainsi que des résolutions figurant dans le rapport", à la fin du paragraphe 1 du dispositif. En effet, ces résolutions contiennent des dispositions qui revêtent beaucoup d'importance pour le développement futur des activités qui seront menées dans le cadre des Nations Unies et sur le plan national en ce qui concerne les mouvements féminins. Sous réserve de cette modification, la délégation soviétique sera heureuse d'appuyer le projet de résolution.

7. M. KINSMAN (Canada), appuyé par M. FRAZÃO (Brésil) et Mme HIRLEMANN (France), fait observer que si le Conseil prend acte du rapport il prend automatiquement acte des résolutions qui y sont contenues.

8. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) souligne que l'essence même de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme se trouve, non pas dans la Déclaration de Mexico ou le Plan d'action mondial en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme, mais bien dans les résolutions. Ce sont elles qui définissent l'orientation politique des travaux de la Conférence, qui a été organisée principalement dans l'intérêt des pays en voie de développement, et notamment des moins avancés parmi eux, et des femmes de ces pays. Le projet de résolution sous sa forme actuelle est nettement insuffisant.

9. Après un échange de vues auquel prennent part M. MAHMOOD (Pakistan), M. CHANG Ping-t sien (Chine), M. BARCELÓ (Mexique), M. McGILCHRIST (Jamaïque), Mme TURNBULL (Australie), M. MUDHO (Kenya) et M. BERAHA (Bulgarie), le PRÉSIDENT propose de suspendre la séance pour permettre aux auteurs et aux autres délégations intéressées de mettre au point un texte qui rencontre l'assentiment général.

*La séance est suspendue à 11 h 20; elle est reprise à 12 h 10.*

10. M. MAHMOOD (Pakistan) dit que, au cours des consultations officielles qui viennent d'avoir lieu, les délégations sont tombées d'accord pour penser que l'on pourrait donner satisfaction à la délégation soviétique en modifiant le libellé du quatrième alinéa du préambule du projet de résolution E/L.1673, qui se lirait ainsi :

*“Considérant que certaines des recommandations et résolutions de la Conférence impliquent que des mesures soient prises d'urgence”.*

*L'amendement au quatrième alinéa du préambule est adopté.*

11. Le PRÉSIDENT propose d'ajouter, en tant que paragraphe 1 du dispositif, un nouveau paragraphe ainsi libellé :

*“Exprime sa reconnaissance au Gouvernement et au peuple mexicains pour leur généreuse contribution au succès de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme;”*

la numérotation des autres paragraphes du dispositif étant modifiée en conséquence.

*La proposition du Président est adoptée.*

*Le projet de résolution E/L.1673, tel qu'il a été modifié, est adopté.*

12. Mme HIRLEMANN (France), appuyée par M. FERNANDEZ VILLAVARDE (Espagne), dit que, tout en se félicitant des efforts déployés par les auteurs pour élaborer un texte acceptable, la délégation française a une réserve à faire concernant les mots “de faire en sorte que les crédits voulus soient prévus au budget à cette fin”, qui figurent dans l'ancien paragraphe 3 du dispositif, devenu paragraphe 4. Elle ne peut pas engager son gouvernement à ce sujet étant donné que l'on ne sait pas actuellement quelle sera l'importance des crédits en question.

13. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la délégation soviétique, tout en étant reconnaissante aux auteurs d'avoir tenu compte de son point de vue, a elle aussi des réserves à faire au sujet du même paragraphe du dispositif. Il faudrait veiller à ce que le coût des mesures envisagées puisse être couvert au moyen des ressources budgétaires existantes. La délégation soviétique suppose que l'institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme dont il est question dans l'ancien paragraphe 7 du dispositif devenu paragraphe 8 sera financé par des contributions volontaires, comme prévu dans les résolutions adoptées lors de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme. La délégation soviétique voudrait que ces réserves soient consignées dans le rapport du Conseil.

14. M. CHANG Ping-t sien (Chine) dit que, en appuyant la résolution qui vient d'être adoptée, la délégation chinoise tient à faire les observations ci-après. L'émancipation des femmes dans tous les pays est inséparable de la lutte menée par la nation et le peuple tout entier. Les travaux de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme ne sont qu'un aspect de la lutte mondiale menée contre

l'impérialisme, le colonialisme et l'hégémonie, et c'est surestimer son importance que de dire, comme on le fait au second alinéa du préambule du projet de résolution, qu'elle “a été une étape marquant des changements décisifs visant à améliorer la condition de la femme”. La délégation chinoise maintient le point de vue qu'elle a déjà exprimé au sujet des résolutions adoptées lors de la Conférence.

15. Le rapport mentionné dans l'ancien paragraphe 1 du dispositif (devenu paragraphe 2) est incomplet, et la délégation chinoise se réserve le droit de faire d'autres observations lorsqu'elle aura reçu le rapport dans sa version intégrale.

16. M. SYMONS (Royaume-Uni) dit que, tout en appuyant le projet de résolution dans la mesure où il exprime une approbation des éléments positifs de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, la délégation britannique maintient les réserves qu'elle a formulées lors de la Conférence concernant certaines parties de la Déclaration de Mexico, qui est évoquée dans l'ancien paragraphe 1 du dispositif (devenu paragraphe 2). Elle partage les réserves de la représentante de la France au sujet de l'ancien paragraphe 3 du dispositif (devenu paragraphe 4). Elle considère que l'objet de l'ancien paragraphe 7 du dispositif (devenu paragraphe 8) est de permettre de donner suite à la résolution de la Conférence sur cette question, laquelle envisageait que le Secrétaire général ferait rapport au Conseil à sa soixantième session, et elle interprète ce paragraphe comme n'impliquant aucun changement à cet égard.

17. M. BAKER (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation maintient la position qu'elle a adoptée à Mexico au sujet des diverses résolutions et déclarations de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme et qu'elle fait les mêmes réserves que la représentante de la France et le représentant du Royaume-Uni concernant l'ancien paragraphe 3 du dispositif (paragraphe 4 de la résolution).

18. Mme TURNBULL (Australie) dit que la délégation australienne a été heureuse de se porter coauteur du projet de résolution et se félicite des efforts déployés par tous les intéressés pour parvenir à un consensus sur ce qu'elle considère comme une question importante. Elle espère que le mouvement ainsi lancé gardera toute sa vigueur. Il lui est cependant impossible de prendre un engagement au nom de son gouvernement concernant le versement de nouvelles contributions au fonds de contributions volontaires mentionné dans l'ancien paragraphe 6 du dispositif (devenu paragraphe 7), en attendant de posséder de plus amples informations à ce sujet.

19. M. NAVON (Observateur d'Israël), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que le point de vue de son gouvernement concernant l'introduction de considérations politiques dans des instances internationales chargées de traiter de problèmes apolitiques est bien connu et est en fait partagé par beaucoup. Il ne peut cependant s'abstenir de faire part de la consternation du Gouvernement israélien devant l'une des résolutions de la Conférence, devant la manière dont elle a été adoptée et devant les tentatives

faites pour diffamer le sionisme, qui est l'un des plus nobles mouvements de libération nationale des temps modernes.

20. Mme URBINA (Mexique) dit que la délégation mexicaine se félicite du consensus réalisé autour du projet de résolution et est très reconnaissante de ce qui a été dit à l'intention du peuple et du Gouvernement du Mexique pour les remercier d'avoir assuré un cadre propice aux travaux de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme. Le succès de la Conférence a été dû en grande

partie aux efforts et à l'esprit de coopération des nombreuses délégations qui y ont participé. La condition de la femme ne revêt pas seulement de l'importance pour les femmes elles-mêmes; c'est aussi une question capitale pour toute l'espèce humaine à un moment où il est indispensable qu'hommes et femmes travaillent ensemble pour améliorer le sort de l'humanité.

*La séance est levée à 12 h 35.*

## 1977<sup>e</sup> séance

Mardi 29 juillet 1975, à 10 h 50

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1977

*En l'absence du Président, M. E. Longerstaeck (Belgique), vice-président, prend la présidence.*

### POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Université des Nations Unies (E/5717 et Corr.1, A/AC.169/L.2, A/AC.169/L.5 et Corr.1 et Add.1)

1. Le PRÉSIDENT met en discussion la note du Secrétaire général sur l'Université des Nations Unies (E/5717 et Corr.1) et les rapports sur les quatrième et cinquième sessions du Conseil de l'Université des Nations Unies (A/AC.169/L.2, A/AC.169/L.5 et Corr.1 et Add.1).

2. M. NARASIMHAN (Secrétaire général adjoint aux affaires interorganisations et à la coordination), présentant les documents au nom du Recteur de l'Université des Nations Unies, dit qu'il s'agit en fait d'un rapport d'activité relatif aux travaux accomplis pendant les six années qui se sont écoulées depuis que feu le secrétaire général U Thant a proposé pour la première fois de créer une université des Nations Unies. Certains penseront peut-être que l'on a beaucoup fait en peu de temps, d'autres que les progrès n'ont pas été aussi rapides qu'on aurait pu le souhaiter. De l'avis de M. Narasimhan, l'Université a atteint un stade important de son œuvre avec la création d'un centre universitaire à Tokyo et l'exercice à plein temps des fonctions du Recteur, à compter du 1er septembre 1975.

3. Quelle que soit l'opinion à laquelle se rangent les membres du Conseil, M. Narasimhan tient à souligner deux points. En premier lieu, on n'aurait jamais atteint le stade actuel sans la coopération active de l'UNESCO à toutes les étapes et dans tous les domaines; en effet, le Directeur général de l'UNESCO était associé à l'Université bien avant d'occuper son poste actuel. En outre, le Directeur général de l'UNITAR a prêté un concours précieux, tant dans ses fonctions actuelles qu'en qualité de représentant de la Sierra Leone à l'Organisation des Nations Unies. En second lieu, l'Université n'aurait probablement pas encore vu le jour sans l'initiative et la générosité du Japon dont le

Gouvernement versera la somme de 100 millions de dollars sur une période de cinq ans; il en a déjà versé une première tranche de 20 millions.

4. Comme il est indiqué au paragraphe 17 du rapport sur la quatrième session du Conseil de l'Université, il a été convenu d'accorder, durant les premières années, la priorité à trois sujets importants du programme : la famine dans le monde, y compris les problèmes que posent la population et le développement; la gestion, l'utilisation et la répartition rationnelle des ressources naturelles; le développement humain et social, y compris la coexistence, les inégalités et les droits de l'homme. Le programme a été examiné à la cinquième session du Conseil de l'Université, comme il est indiqué aux paragraphes 15 à 22 du rapport sur la session et le Recteur aura sous peu d'autres entretiens à ce sujet. M. Narasimhan est persuadé que les premiers programmes seront déjà bien avancés lorsque le Recteur fera rapport au Conseil économique et social, à sa session d'été de 1976.

5. Quant à l'aspect financier de la question, les seules contributions reçues jusqu'à présent sont celles du Japon et du Sénégal, mais le Recteur de l'Université et le Président de son conseil, qui se sont rendus dans un certain nombre de pays, sont optimistes à cet égard. La plupart des grandes universités du monde sont tributaires tant de dotations que des droits d'inscription et des redevances relatives à des projets. Toutefois, dans le cas de l'Université des Nations Unies, il n'y aura pas de droits d'inscription, puisque les étudiants recevront des allocations; les redevances relatives à des projets ne sont qu'une possibilité pour l'avenir. La principale source de revenus sera manifestement le fonds de dotation pour lequel a été fixé un objectif de 400 millions de dollars. Une tâche hautement prioritaire du Recteur consistera à réunir des fonds.

6. Après ce bon départ, M. Narasimhan espère que le rythme se maintiendra et qu'il sera fait état de progrès importants en 1976 — voire à la trentième session de l'Assemblée générale.